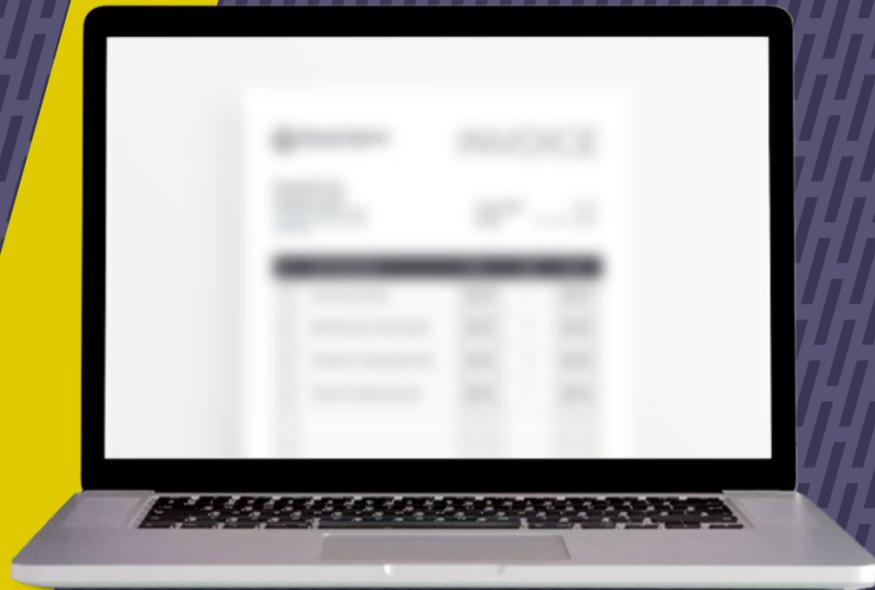


LA PAUSE ACTU

COMPTA



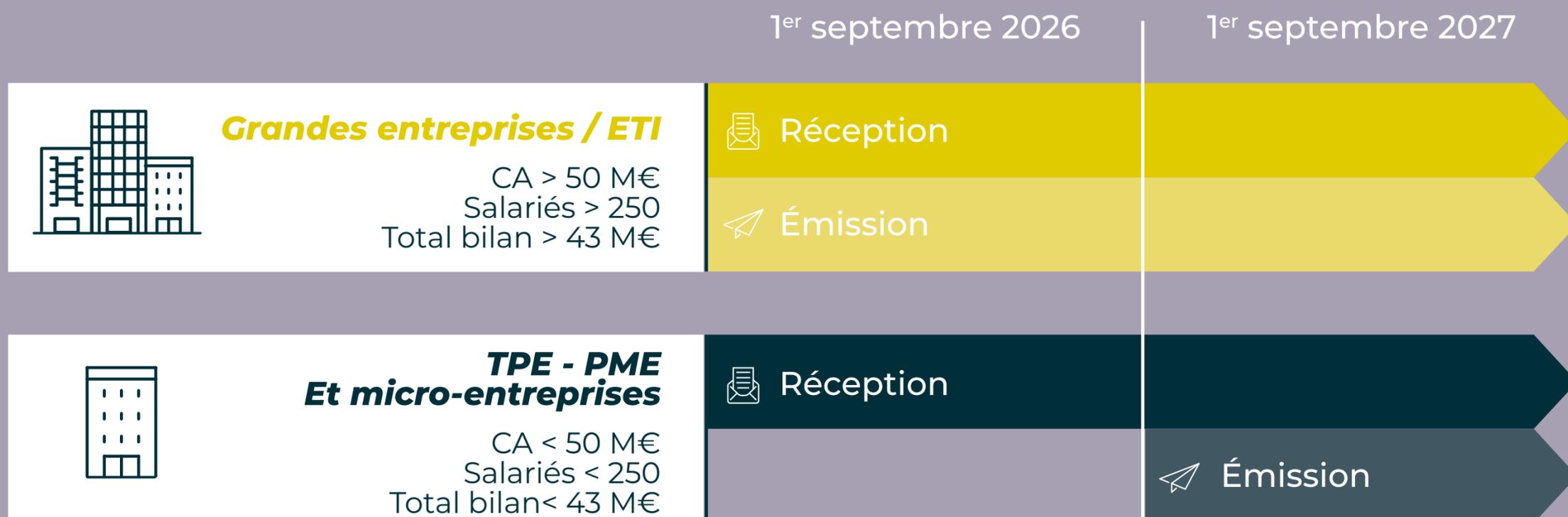
Réforme de la facturation électronique

Comment vous préparer ?



Quel est le calendrier d'application ?

L'Assemblée nationale a rejeté **le projet de report d'un an de la réforme**. La facturation électronique entrera donc en vigueur **aux dates initialement prévues** :



Le 1^{er} septembre 2026 est une échéance maximale, et non un point de départ !

Préparez dès maintenant votre processus de facturation pour assurer la conformité de votre entreprise.

Comment se préparer à la réception de factures électroniques ?



Avec la réforme de la facturation électronique, **les factures** et **données de facturation** doivent obligatoirement être échangées via **une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)**.



Pour continuer de recevoir **les factures de vos fournisseurs grands comptes** (Orange, EDF...), vous devez obligatoirement choisir **un opérateur PDP**.

L'accompagnement des experts-comptables implid

Nos experts-comptables se sont rapprochés d'une PDP :

PENNYLANE



Au-delà d'être une PDP, Pennylane est une plateforme de gestion financière et comptable tout-en-un qui facilite **votre gestion quotidienne** et **la collaboration avec votre expert-comptable**.

Les fonctionnalités de Pennylane :

- **Fonctionnalités de base** : suivi en temps réel de votre trésorerie, édition et réception de factures électroniques, archivage de vos documents...
- **Fonctionnalités complémentaires** : suivi de vos impayés, paiement des factures en ligne, notes de frais...



Comment anticiper l'émission de vos factures électroniques ?

Les entreprises auront l'obligation **d'émettre des factures électroniques** à destination de leurs clients.

Voici les étapes à suivre pour préparer votre processus de facturation :

- 1** **Faire un état des lieux de votre dispositif de facturation actuel** pour identifier les changements à opérer au sein de votre entreprise
- 2** **Nettoyer et mettre à jour votre base de données clients** pour vérifier que vous disposez de leur numéro SIREN/SIRET (information indispensable pour l'émission de factures électroniques)
- 3** **Mettre en conformité vos factures** pour qu'elles intègrent les nouvelles mentions obligatoires (SIREN/SIRET, adresse de livraison, nature des opérations...)

L'accompagnement des experts-comptables implid



Les experts-comptables implid vous conseillent et vous accompagnent ***tout au long de votre transition vers la facturation électronique***, de la réception à l'émission de factures électroniques.

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus sur ***la mise en place de la facturation électronique au sein de votre entreprise ?***

Découvrez notre expertise :

implid.com

imp/id